

TITRE

N° AS27

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2023

GÉNÉRALISATION DU CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À DES FINS
D'EMPLOYABILITÉ - (N° 1972)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par
M. Turquois, rapporteur

TITRE

Au titre de la proposition de la loi, substituer aux mots :

« la généralisation du contrat à durée indéterminée à des »

les mots :

« poursuivre l'expérimentation relative au travail à temps partagé aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie l'intitulé de la proposition de loi pour le rendre cohérent avec le contenu du texte.